

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 24 octobre 2024 à 19 heures

Le **24 octobre 2024**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPOUÉ Yannick, Maire.

Date de convocation : 17 octobre 2024

Membres présents : BELIME Lisette, BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, DUPOUÉ Yannick, FLORET Jean-Pierre, GAZEL Alexandre, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre (arrivé à 19h20), SOARES Jennifer, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : Gilles DINAND, Stéphanie GIRAUD, Pierre PLASSE (arrivé à 19h20)

Procurations : néant

QUORUM : Membres en exercice : 13

Membres présents : 10 puis 11

Membres votants : 10 puis 11

Secrétaire de séance : M. Gaëtan VAISSAIRE

Ordre du jour :

- Adoption du dernier procès-verbal,
- Territoire Energie : Eclairage Public de la zone des Loisirs,
- Modification des statuts du SBL : annulée
- Location d'un terrain communal,
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 5 septembre 2024, qui est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Monsieur le Maire présente :

N° 2024-20 TERRITOIRE ENERGIE : ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE DE LOISIRS

La présente délibération abroge la délibération N°2024-16 du 5 septembre 2024.

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux proposés par le TE63 pour les travaux d'éclairage public de la Zone des Loisirs.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le TE63 auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

31 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Territoire d'Energie du Puy-De-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40% de ce montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours de 60% de ce montant soit :

31 000 x 0.40 = 18 600 auquel s'ajoutera l'écotaxe de 2,64 € TTC.

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) d'approuver l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par M. le Maire,
- 2°) de demander l'inscription de ces travaux **au programme 2024** du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme,
- 3°) de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **18 602,64 €** et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif,
- 4°) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires au budget 2024.

Arrivée de Pierre PLASSE à 19h20.

N° 2024-21 LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain communal au lieu-dit « La Ravine » cadastré ZE 83 a été loué pour 3 ans, par adjudication du 16 novembre 2021. Cette location étant échue, il y a lieu de procéder au renouvellement du bail à compter du 11 novembre 2024.

Le Maire donne lecture du cahier des charges qu'il a établi à cet effet.

Il précise également que la commune se réserve la possibilité de reprendre à tout moment, contre dédommagement, tout ou partie du terrain loué, par lettre recommandée, un mois à l'avance, au cas où le Conseil Municipal déciderait de disposer de ce terrain pour des raisons d'utilités publiques.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les propositions de M. le Maire et le cahier des charges,
- Dit que cette location débutera le 11 novembre 2024 pour se terminer le 10 novembre 2027,
- Décide de fixer la date de l'adjudication au **mardi 12 novembre 2024 à 18h00**, salle de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

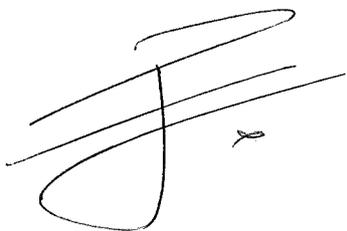
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.

La date du prochain conseil Municipal est fixée au jeudi 12 décembre 2024 à 19h.

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 approuvé en Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

Le Maire,
Yannick DUPOUÉ



Le secrétaire de séance,
Gaëtan VAISSAIRE

